



**Déclaration liminaire au Comité
Hygiène Sécurité et Conditions de vie
au travail du 07/12/2018**

Monsieur Le Président du CHS-CT,

Le pouvoir d'achat des salariés, des fonctionnaires, et des travailleurs privés d'emploi ne cesse de baisser alors que les prix ne cessent d'augmenter. Les besoins fondamentaux aussi simples que de se chauffer, de se déplacer et de se loger sont de plus en plus onéreux.

Pour les fonctionnaires, les pertes de pouvoir d'achat s'accumulent comme jamais. Les déroulements de carrière sont étriqués et misérables. La précarité s'étend dans le service public. Bien loin de la Haute Fonction Publique, il existe aujourd'hui un grand nombre de fonctionnaires pauvres et précaires et ce n'est pas le recrutement annoncé en masse de contractuels qui viendra démentir cet état de fait, bien au contraire!

La colère des plus démunis était inévitable tellement l'injustice est profonde.

Dans sa nature peu structurée, le mouvement dit des gilets jaunes traduit d'abord un sentiment d'exaspération profonde. Si la cristallisation sur la taxe des carburants a marqué l'enclenchement du mouvement, celui-ci est vite apparu comme motivé par un mal être social beaucoup plus diffus. Ce profond malaise traduit dans sa gravité la disparition du social comme paramètre de l'action publique, laissant le champ libre au complet monopole de la rationalité économique. L'être humain est redevenu un simple agent économique passif, instrument de tous les ajustements jugés nécessaires.

Même si ce mouvement mêle des colères diverses et parfois contradictoires, il n'en demeure pas moins que les thèmes de l'injustice fiscale et de la disparition des services publics de proximité s'invitent à la table des débats!

En effet, osons seulement parler de justice fiscale lorsque 60 % des baisses d'impôt ont profité à 2 % de la population la plus riche en 2018 avec le remplacement de l'ISF par l'IFI et l'instauration de la Flat Tax au 1er janvier 2018. Rappelons simplement qu'au cours du deuxième trimestre 2018, les sociétés françaises ont distribué pour 50,9 milliards d'euros soit un montant en hausse de 23,6 % sur un an. Osons seulement parler de justice fiscale lorsque le CICE a coûté 17 milliards en 2017, lorsque 76 niches fiscales ont grevé le budget 2017 de près de 23 milliards. Osons parler de justice fiscale lorsque le patrimoine financier de 10% de français les plus riches a doublé depuis 2010; il a été multiplié par 7 en 20 ans pour les 500 plus riches d'entre eux, vous savez, les premiers de cordée.

Parallèlement, le chômage ne baisse pas, le montant et le nombre de bénéficiaires des APL ont été revus à la baisse, les retraités accusent la hausse de leurs cotisations sociales. Le PAS va autoriser, dès janvier 2019, le prélèvement sur les revenus de foyers fiscaux non imposables jusqu'alors.

Quant à la disparition des services publics de proximité, les réformes successives et incessantes de structures et celles annoncées n'ont de cesse que de détruire le maillage territorial d'un réseau de services publics efficaces et proches de l'usager.

L'Europe libérale l'exige : les services publics, le statut de la Fonction Publique, la protection sociale solidaire doivent disparaître! Les services publics subissent aujourd'hui une offensive sans précédent. Ils reculent au profit des entreprises privées. D'usagers nous devenons « clients ». L'égalité territoriale n'est plus assurée...

Quand nos gouvernants se lancent l'objectif de moderniser l'Action Publique en autorisant la réduction de nombre de fonctionnaires, en restructurant et en dématérialisant les services de proximité mais, surtout, quand nos gouvernants font rimer modernisation avec dématérialisation et déshumanisation, ils écartent de nombreux usagers, surtout en situation de précarité. Ces usagers renoncent à accéder aux services publics. Le passage au « tout numérique » met gravement en cause les principes fondamentaux du service public tels qu'égalité d'accès des usagers et égalité de traitement et, ainsi, permet l'abandon des missions, suppression de milliers d'emplois, fermetures de sites...

Le résultat de cette politique est simple : un service public déshumanisé totalement inadapté aux personnes en difficulté ou dans une situation de précarité. Il en résulte une inégalité d'accès aux services entre les usagers qui ont les moyens physiques, intellectuels, financiers et les autres.

Et ce n'est pas le discours de Gérald Darmanin qui présentait aux cadres du Ministère, ses orientations pour la DGFIP, le 11 juillet dernier, qui va donner l'espoir d'un retour en arrière sur la question du maillage territorial! En effet, l'un des projets consiste en un mouvement de déconcentration d'une partie des services qui sont actuellement en Île-de-France afin de les réimplanter en régions, particulièrement dans les territoires ruraux ou péri-urbains les plus touchés par le manque de services publics.

Ainsi, les mêmes qui, gouvernements après gouvernements, ont participé activement au recul des services publics dans les territoires à coup de fermetures d'hôpitaux, de bureaux de poste, de gares, d'écoles ou encore de trésoreries et qui poursuivent et amplifient aujourd'hui cette désertification, se présentent comme les bienfaiteurs des populations abandonnées en proposant de réimplanter en régions des services et des personnels de l'administration fiscale.

Personne n'est dupe! Derrière le prétexte, il y a encore et toujours la recherche d'économies. Gérald Darmamin le dit lui-même:

« J'engagerai ce mouvement pour les territoires les plus touchés par le manque de service public (...). Quand on sait que le premier poste de dépense de la DGFIP est l'immobilier et les frais

postaux, nous avons là une fantastique occasion de rationalisation ».

Les populations rurales jugeront du bénéfice de l'action le jour où s'implanteront certaines administrations centrales sur leurs territoires !

Quant aux agents, c'est la mobilité forcée qui se prépare à travers cette géographie revisitée. Et c'est un nouvel instrument destiné à accompagner les milliers suppressions d'emplois qui vont frapper notre administration au cours des prochaines années.

La DGFIP n'aurait-elle pas atteint un point de rupture en cette fin d'année 2018 avec autant d'annonces régressives?

- la géographie revisitée préfigurant une mobilité forcée,
- l'amplification des restructurations avec le resserrement du réseau, avec notamment, le projet de suppression des 2/3 des trésoreries existantes, ou encore la disparition ou regroupement des 3/4 des SIP, SIE, PCRP, PCE, SPF,
- la privatisation de certaines de nos missions,
- la remise en cause de nos règles de gestion avec le délai de séjour et l'affectation au département donc au bon vouloir du directeur,
- le plan de départs volontaires évoqué par la Premier ministre,
- la généralisation du recrutement de contractuels en substitution de fonctionnaires,
- la création d'une agence du recouvrement regroupant les missions de recouvrement fiscales et sociales. L'agence, modèle libéral, aurait donc en charge des missions régaliennes et cette création devrait concerner des dizaines de milliers d'agents de notre administration qui travaillent aujourd'hui dans les services de recouvrement (SIE, SIP, PRS, Trésoreries...),
- la remise en cause du principe de la séparation "ordonnateur/comptable" en gestion publique,
- L'instauration d'une prime au mérite pour les fonctionnaires les plus mal payés et les plus utiles pour reprendre les propos tenus par la secrétaire d'état, Olivier Dussopt le 22 mars 2018 sur un plateau de télévision. Et l'instauration de cette prime au mérite justifierait la non augmentation du point d'indice jusqu'à, au moins, la fin du quinquennat.

C'est dans ce contexte inédit qui s'ouvre ce CHSCT, Monsieur le Président, c'est cette réalité qui s'impose à chacun des agents, c'est-à-dire, travailler dans de moins bonnes conditions avec des garanties largement amoindries pour, au final, gagner moins. Les agents ne veulent pas renoncer à un travail porteur de sens, ils souhaitent demeurer les garants d'un service public de qualité. Les agents ne veulent pas renoncer à des missions bien réalisées. Les agents ne veulent pas être face à un avenir incertain. De plus en plus d'agents sont en souffrance et ne supportent plus ces conditions de travail. Ils n'arrivent plus à faire face aux surcharges de travail, à la polycompétence que l'on exige d'eux et à la transformation trop rapide de leurs missions. L'ambiance

se détériore dans les services.

Et, fait d'actualité, les agents ne méritent pas de subir de plein fouet la colère des gilets jaunes qui les rendent complices de cette injustice fiscale institutionnalisée.

Depuis des années la CGT alerte sur les conditions de travail qui ne cessent de se dégrader et malgré cela, la DGFIP poursuit sa politique de suppressions de postes : 2 130 seront sacrifiés l'an prochain.

Rappelons que l'observatoire interne 2017 au ministère démontre que les agents ont le sentiment net d'une dégradation et d'une difficulté à se projeter individuellement et collectivement. Les A+, plus nettement aux finances publiques et à la Douane, constituent une population à « surveiller de près » .

Et ce n'est pas la mise en place de deux plates-formes téléphoniques confiée à la société Pro-Consulte qui va remédier aux situations de plus en plus nombreuses de burn-out et de dépression. L'installation de ces plates-formes ne peut, en aucun cas, compenser une politique de restriction budgétaire qui a pour conséquence la destruction du service public. La CGT craint que ces plates-formes n'aient qu'un seul but pour la DGFIP et les directeurs locaux : tenter de se dégager de leur responsabilité face à leur obligation de résultat d'employeur en matière de santé physique et mentale.

La fin annoncée des CHS-CT par la fusion des instances et la volonté affichée avec les plates-formes d'écoute de traiter à distance les risques psychosociaux nous fait craindre le pire pour les agents du ministère.

La CGT réaffirme son attachement à un service public de qualité et de proximité. La CGT condamne la politique du gouvernement visant à détruire ses propres agents. Dans ce contexte difficile, il est plus que nécessaire de maintenir une politique santé, sécurité et conditions de travail, avec les moyens de pouvoir accomplir ses missions dans l'intérêt des agents et des missions de service public.

Tout comme en national, la DDFIP de Vaucluse reste sourde à la souffrance des agents en appliquant à la lettre les orientations du Ministère. Elle s'enferme dans un tour d'ivoire qui l'éloigne des préoccupations et inquiétudes profondes des agents.

Par ailleurs, la CGT dénonce la suppression de 18 emplois annoncée pour 2019, soit, 15 agents de catégorie C, 2 agents de catégorie B dont un géomètre et un agent de catégorie A.

Est-ce que la seule parade aux conséquences des suppressions d'emplois sera, en 2019 pour la DDFIP de Vaucluse, de restreindre encore un peu plus les jours d'ouverture aux publics sur les

différents sites?

S'agissant plus précisément des sujets à l'ordre du jour de ce CHSCT, la question de la trésorerie de Monteux interpelle. Puisque le projet de fermeture de la trésorerie de Sorgues bénéficie d'un moratoire, pourquoi mettre en œuvre la spécialisation de la trésorerie de Monteux au 1er janvier 2019? Cette nouvelle organisation aura pour effet de mettre en difficulté le service et de ramener les effectifs à 4 agents, chef de poste inclus.

Légitimement, on ne peut que s'inquiéter quant à la fermeture dans un avenir plus ou moins proche de la trésorerie de Monteux, dans ce contexte de resserrement du réseau, d'autant, lorsque la DGFIP estime qu'en dessous de 10 postes, en local ce serait d'ailleurs 5 postes, une implantation ne peut plus fournir de service de qualité aux usagers.